



# Le parcours d'intégration républicaine renové



**LE PARCOURS  
D'INTÉGRATION  
RÉPUBLICAINE**



18 mars 2019



## Le parcours d'intégration républicaine renoué

Pour faire face au défi de l'intégration républicaine des étrangers primo-arrivants, une politique renouée est mise en œuvre en 2019. Elle s'appuie sur les conclusions du Comité interministériel à l'intégration (C2I), réuni le 5 juin 2018 sous l'égide du Premier ministre.

Le C2I s'était largement inspiré du rapport du député Aurélien Taché qui présentait « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France ».

Issues du C2I, 47 actions pour favoriser l'intégration ont été décidées et seront suivies par la direction générale des étrangers en France (DGEF) et, s'agissant du public réfugié, par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair), pour l'ensemble des acteurs mobilisés.

Parmi les mesures prises, le contrat d'intégration républicaine (CIR), socle d'engagement dans le parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans, a été renforcé avec des formations doublées et un nouveau volet emploi à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le nouveau parcours d'intégration républicaine a été présenté lundi 18 mars 2019 aux partenaires institutionnels et aux acteurs de terrain (préfectures, jeunesse et sport, cohésion sociale, éducation nationale, associations, prestataires...) impliqués dans le dispositif.

## 5 ANS, C'EST LA DURÉE DU PARCOURS D'INTÉGRATION...

Le parcours personnalisé d'intégration débute avec la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) et se poursuit avec des actions d'accompagnement individuel. Il se poursuit donc après le CIR, pendant les 5 premières années de la présence en France de l'étranger.

## Son public

---

Le parcours d'intégration rénové et le CIR renforcé s'adressent aux étrangers primo-arrivants :

- ✓ issus d'un pays tiers à l'Union européenne ;
- ✓ ayant vocation à s'installer durablement en France ;
- ✓ ayant obtenu un premier titre de séjour.

### Un chiffre-clé : 97 940

Les premières régions de résidence des signataires sont l'Île-de-France (39 %), Auvergne-Rhône-Alpes (10 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %).

56 % des signataires sont issus de l'immigration familiale et 25,5 % sont des bénéficiaires de la protection internationale.

47,3 % des signataires ont bénéficié d'une formation linguistique.

*Sources : OFII – données provisoires au 20 février 2019*

# Le contrat d'intégration républicaine (CIR) renforcé

## Son contenu

---

- ✓ Accueil et orientation personnalisés.
- ✓ Formation civique.
- ✓ Formation linguistique.

## Avant

- ✓ 40 % des signataires du CIR n'atteignaient pas le niveau suffisant en français à l'issue des formations.
- ✓ La formation civique sur deux jours était jugée insuffisante pour permettre l'appropriation des principes et valeurs.
- ✓ Les étrangers entrés légalement en France connaissent des difficultés persistantes pour l'accès à l'emploi.

## Avec le parcours rénové (1<sup>er</sup> mars 2019)

- ✓ La formation linguistique passe de 200 à 400 heures et s'aligne sur les meilleurs standards européens.
- ✓ Pour les non lecteurs non scripteurs, la formation linguistique passe à 600 heures.
- ✓ Une certification linguistique du niveau A1<sup>1</sup>, prise en charge par l'Etat, est proposée à ceux qui atteignent ce niveau en formation.
- ✓ La formation civique passe de 12 à 24 heures et son contenu est entièrement rénové.
- ✓ Sauf dispense, le signataire s'inscrit dans un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle.
- ✓ Un entretien de fin de CIR est mis en place pour permettre à l'OFII de faire le bilan des formations réalisées, ainsi que de procéder à une nouvelle orientation vers le service public de l'emploi pour ceux qui en ont encore besoin à l'issue du CIR.

---

<sup>1</sup> Niveau du cadre européen commun de référence pour les langues

## Avec qui

---

L'intégration nécessite un travail partenarial soutenu avec l'ensemble des composantes de la société. Ainsi que le Premier ministre le rappelait en introduction aux travaux du Comité interministériel à l'intégration, la politique d'intégration n'est pas une politique publique isolée.

- ✓ Outre le ministère de l'intérieur, les ministères du travail, de l'éducation nationale, des solidarités et de la santé, de l'enseignement supérieur, de la culture, des sports, le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) sont impliqués dans cette politique renouvelée.
- ✓ Les préfets – Des crédits budgétaires renforcés sont délégués aux préfets pour mobiliser les acteurs locaux, en particulier les collectivités locales, dont le rôle est essentiel, notamment en matière d'accès au logement et à l'emploi.
- ✓ L'engagement de la société civile, en particulier des associations, est essentiel pour la réussite de cette politique renouvelée : les initiatives et les projets en faveur des étrangers (insertion, emploi, formation, sports, culture, etc.) sont valorisés.
- ✓ Les jeunes – Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés a lancé Fai'R : 1 000 projets pour que des jeunes s'impliquent dans l'accueil et l'intégration des réfugiés sur l'ensemble du territoire.

## Comment

---

### Pour le contrat d'intégration républicaine

- ✓ Des pédagogies innovantes et mieux adaptées au public sont utilisées pour l'apprentissage du français
- ✓ Le recours au numérique pour compléter et approfondir les formations dispensées tant dans le domaine linguistique que dans le domaine civique est renforcé. Outil puissant de mise en relation et d'accès à l'information et aux services, le numérique est particulièrement adapté aux besoins d'un public connecté, diversifié et nomade.

### Pour les actions complémentaires

- ✓ Début 2019, la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) a lancé son appel à projets national annuel pour soutenir des actions en faveur des étrangers primo-arrivants et des professionnels de l'intégration et les

services déconcentrés de l'Etat lancent des appels à projets locaux avec des moyens supplémentaires.

- ✓ L'appel à projet national « intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale », lancé en octobre 2018 par le ministère du travail et le haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, sur des financements d'environ 35 millions d'euros du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) apporte une nouvelle ampleur à la politique d'intégration en permettant l'émergence d'actions menées par des porteurs de projets innovants sur tout le territoire et notamment des plateformes territoriales pour l'accompagnement individualisé de bénéficiaires de la protection internationale. Cet AAP ouvert pour une période de 12 mois comprend 3 vagues de sélection (automne 2018, printemps 2019 et automne 2019).
- ✓ L'amélioration de l'accès aux soins est un point essentiel. Au-delà de la nécessaire information sur l'accès au système de soins français pour les populations, la prise en charge la plus précoce possible, notamment des syndromes post-traumatiques, est renforcée.
- ✓ Le renforcement des programmes et dispositifs d'accompagnement HOPE / ACCELAIR pour les réfugiés...

#### Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

Déployé en direction des parents d'élèves étrangers, le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) vise à permettre à ces publics de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants, il contribue ainsi à améliorer les chances de réussite des enfants à l'école en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État. Il a un triple objectif :

- ✓ l'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire),
- ✓ la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française,
- ✓ la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

## Quelques mesures – phares en faveur des plus jeunes

---

- ✓ Le « Pass culture » d'un montant de 500 euros sera étendu aux jeunes étrangers âgés de 18 ans.
- ✓ Un parcours pour les jeunes combinant formation linguistique complémentaire, accompagnement par les missions locales et versement d'une allocation : le PIAL.

### Le Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL)

Ce dispositif, d'une durée de 3 à 6 mois, est mis en œuvre par les missions locales à l'attention des jeunes étrangers de moins de 26 ans. Il est constitué de trois volets : des formations linguistiques, un accompagnement global personnalisé, l'attribution d'une allocation d'un montant de 1 454,46 € maximum.

Au 31 décembre 2018, 1 197 jeunes sont entrés en parcours. 8 600 entrées sont prévues pour 2019, grâce à la collaboration entre tous les acteurs nationaux et territoriaux concernés (ministère de l'intérieur, ministère du travail, DIRECCTE, DRJSCS, préfetures, missions locales, prestataires d'offre de formation linguistique).

## L'insertion professionnelle : un axe majeur

---

L'insertion professionnelle constitue un facteur clé d'intégration et d'autonomie pour les étrangers primo-arrivants. Elle devient un volet du CIR et s'appuie sur la mise en œuvre de projets d'accompagnement vers l'emploi. Ainsi, un accueil à visée professionnelle est réalisé en début de CIR.

Une orientation vers l'opérateur du service public de l'emploi (SPE) le plus adapté pour ceux qui recherchent un emploi est réalisée dès l'entretien initial personnalisé à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dont bénéficient les primo-arrivants.

L'accès vers l'emploi est aussi et surtout un sujet territorial. Les moyens financiers supplémentaires alloués en ce début d'année aux préfets sont à engager prioritairement sur :

- ✓ des formations linguistiques à visée professionnelle,
- ✓ l'accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi,
- ✓ des formations linguistiques des parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL).

## APRÈS LE CIR...

Le parcours se poursuit (formation civique, linguistique, accès aux droits, accompagnement vers l'emploi et global) grâce à la mobilisation du réseau associatif, avec des financements nationaux, déconcentrés du ministère de l'intérieur et européens.

## Les facteurs-clés de l'intégration

---

La formation civique

L'engagement

L'accès au droit

L'insertion professionnelle

La transmission des valeurs

La formation linguistique

L'insertion par le sport

L'accès aux soins